

Délégation Territoriale de VAL-D'OISE

Service Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE AMBLEVILLE

VEOLIAEAU - CIE GENERALE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SYNDICAT DE BRAY ET LU

Commune de : AMBLEVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **28/02/2024 à 08h42** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : AMBLEVILLE TRAITEMENT GRATTE SEL (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE TRAITEE

Nom et localisation du point de surveillance : BACHE STATION DE GARDE SALLE - EAU TRAITEE

Code point de surveillance : 0000000209 Code installation : 000105 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00180742 Référence laboratoire : H.2024.649-1 Numéro de prélèvement : 09500178180

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500178180 - page : 1)

Le mardi 12 mars 2024

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	11,6	°C					25

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Pesticides triazines</i>							
Atrazine	<0,005	µg/L		0,1			
<i>Pesticides Divers</i>							
Total des pesticides analysés	<0,500	µg/L		0,5			
<i>Métabolites</i>							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1